



La collection  
« *Le droit  
aujourd'hui* »  
regroupe des  
études juridiques  
concernant  
des problèmes  
d'actualité nationale  
et internationale,  
dans divers  
domaines (éthique,  
politique, questions  
de société...).

A l'heure actuelle, les données des neurosciences bénéficient d'un intérêt grandissant en matière pénale, à travers ce qu'il est convenu d'appeler le « neurodroit ». De manière générale, le système judiciaire peut faire appel aux sciences du cerveau à des fins préventives (déterminer la dangerosité d'un individu), répressives (confondre le coupable), ou thérapeutiques (soigner le coupable).

Cependant, si les applications des neurosciences peuvent contribuer à la prévention et à la répression du phénomène criminel, ne risquent-elles pas, à plus ou moins long terme, de bouleverser les principes fondamentaux de la justice et du droit ? Il convient en effet de prendre garde au risque de détournement des neurosciences au service d'une justice utopique, sous-tendue par l'idéologie sécuritaire ambiante, qui pourrait s'avérer préjudiciable pour les droits et libertés de la personne humaine. Car, derrière ces applications, peut se dissimuler le spectre d'une justice thérapeutique, d'une justice déshumanisée.

***Peggy Larrieu** est maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Aix-Marseille. Elle mène depuis une quinzaine d'années ses recherches dans des domaines connexes à la discipline juridique. Auteur d'une thèse sur « La vie politique saisie par le droit privé », elle travaille depuis cinq ans sur les sciences du cerveau et leurs possibles applications dans le système judiciaire.*

ISBN : 978-2-343-06383-6  
30 €



Neurosciences et droit pénal

Peggy Larrieu



Le Droit  
aujourd'hui

Peggy Larrieu

# Neurosciences et droit pénal

## Le cerveau dans le prétoire

L'Harmattan